

# LES QUATRE ÉTAPES CLÉS

## DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

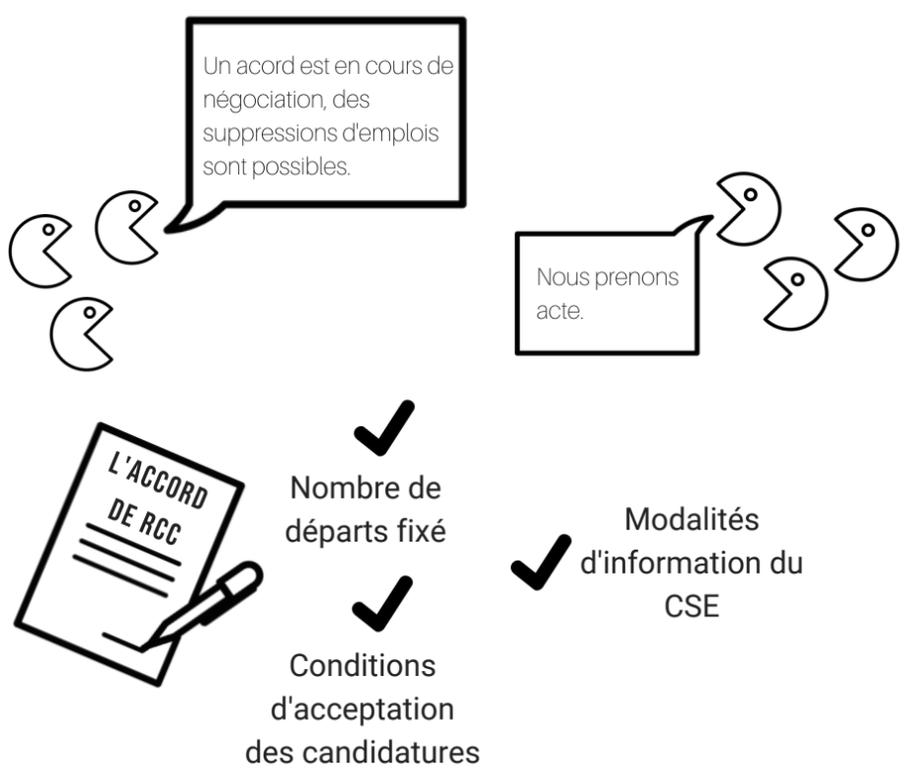
**La rupture conventionnelle collective est un** procédé dont la finalité est d'encadrer des départs volontaires, exclusifs du licenciement ou de la démission. Elle repose sur un accord collectif.



### 1 UNE INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

L'employeur prend l'initiative d'un accord, négocie avec les représentants du personnel les modalités de l'accord.

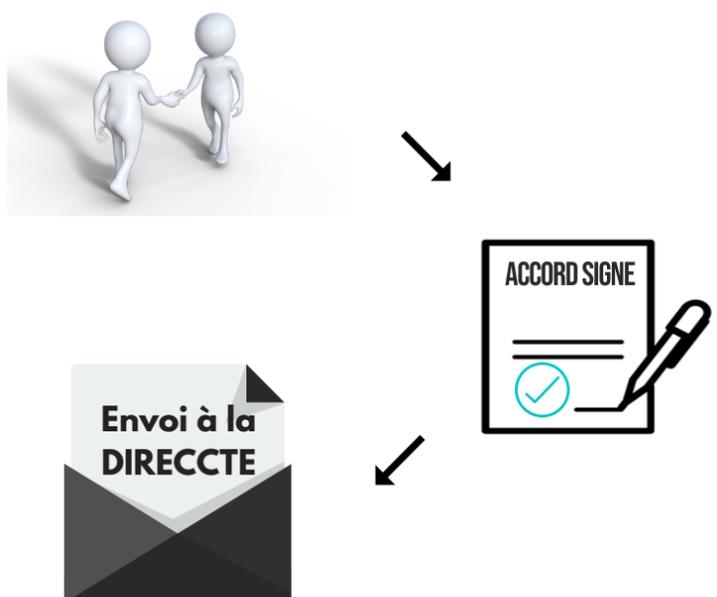
Il prévient la DIRECCTE sans délai de manière dématérialisée.



### 2 LA SIGNATURE DE L'ACCORD ET SA TRANSMISSION

Signature de l'accord si les représentants votent majoritairement pour le procédé.

L'accord est transmis à la DIRECCTE pour validation



### 3 LA DÉCISION DE LA DIRECCTE

#### VALIDATION

Notification aux instances représentatives et signataires

OU

#### REFUS

Nécessité d'un nouvel accord



Délai de 15 jours

Réponse



### 4 LE DÉPART DES SALARIES

Les salariés bénéficient entre autre :

- de l'indemnité de rupture
- du chômage ( de l'ARE)
- des mesures pour faciliter le reclassement externe

Mais ils peuvent contester l'accord dans un délai de **deux mois** devant le juge administratif.